



GT Protocolaire : mise en place des SNA Grand Sud-Ouest 2^{ème} réunion plénière du 12 mars 2014

Cette réunion a été l'occasion pour l'Administration de présenter la mise à jour des trois textes réglementaires concernant le SNA-GSO. Ces textes devront être présentés aux CT locaux avant de passer en CT DSNA et DGAC.

Textes réglementaires modifiés

L'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la Direction Générale de l'Aviation Civile et à l'École Nationale de l'Aviation Civile.

Ce texte prend en compte la création du Comité Technique de proximité SNA-GSO qui comprendra 10 représentants titulaires des personnels.

L'arrêté du 11 septembre 2008 portant organisation de la Direction des Services de la Navigation Aérienne.

Ce texte conserve le lien direct entre la DO et les Services du SNA-GSO (CRNA-SO, SNA-SO, CESNAC et SIA).

Décision DSNA/D n°05-0043 du 3 mars 2005 portant organisation interne de la Direction des Opérations de la Direction des Services de la Navigation Aérienne.

Ce texte précise l'organigramme du SNA-GSO. Celui-ci est dirigé par un chef de service assisté d'un adjoint, tous deux choisis parmi les chefs de service des CRNA Sud-Ouest, SNA Sud-Ouest, SIA et CESNAC.

«Le Secrétariat Général des SNA/GSO est chargé des ressources humaines et de la formation générale, de l'organisation des achats et de la passation des contrats, de la gestion budgétaire et comptable pour les Services des SNA/GSO. Il coordonne l'activité administrative et financière de ces services».

Pour cela, une **division Ressources Humaines** et une **division Finances** sont créées. Concernant la Logistique, l'Administration indique que le nombre actuel d'agents limite son périmètre au CESNAC et au CRNA-SO, et ne propose donc qu'une «simple» **subdivision Logistique**. FO a insisté pour qu'une **division Logistique** soit créée, surtout si le nombre d'agent venait à augmenter et le périmètre devait être étendu à tout le SNA-GSO.

Informatique de gestion – Divisions RH et FIN – Organisme Pyrénées

Pour **l'Informatique de gestion**, un GT (présidé par le chef du CESNAC) va être lancé pour étudier les évolutions possibles en matière d'organisation commune du travail (statu quo, pilotage commun renforcé, rapprochement restreint ou élargi). Devant l'insistance de FO souhaitant que l'ensemble des personnels concernés soient informés (notamment la DSAC-SO), l'Administration va inclure dans ce GT les agents de tous les services de la plateforme de Bordeaux.

Concernant les **futures divisions RH et FIN** : Les chefs de subdivision actuels, renommés *adjoints au chef de division*, dépendront hiérarchiquement du chef de division : c'est donc lui qui sera leur premier notateur. Néanmoins, et afin de garder le lien fonctionnel actuel, le chef du service local (dans lequel l'adjoint au chef de division travaille) lui fera passer également un entretien individuel. Les agents, quant à eux, dépendront hiérarchiquement du chef de division ou de l'adjoint présent dans leur service d'origine.

L'organisme Pyrénées est maintenant rattaché au SNA-SO, avec la création d'une **subdivision maintenance**.

Enfin, pour les prochaines campagnes d'AVE, les fiches des postes spécifiques SNA-GSO devront comporter le lieu physique d'affectation.

CHSCT – Prochaines échéances

Il n'est pas créé d'instance CHSCT spécifique au SNA-GSO. En effet, les agents rattachés au SG continueront de travailler dans leurs services locaux respectifs et dépendront donc toujours des CHSCT de leur service. La composition de ces instances est donc inchangée.

3^{ème} et dernière réunion plénière : 27 mars puis validation en CSP du 08 avril et présentation des textes modifiés en CT DGAC du 6 juin 2014.

